

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue Châtelain à Sainte Foy lès Lyon, d'une parcelle de terrain de 95 mètres carrés environ, à détacher d'une propriété située au numéro 94 de cette voie et appartenant aux époux Rousset.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette acquisition aurait lieu au prix de 17 000 F admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause, notamment à la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement. Ces travaux sont évalués à environ 240 000 F ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis précité.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour l'édification de la clôture.

**3° - La dépense** résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0383 et les frais liés à celle-ci évalués à 3 500 F environ, seront prélevés sur les crédits prévus au titre de la programmation pour l'exercice 2001 .

La dépense résultant des travaux sera prélevée au compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,